

NUMÉRO 5
JUN 2014

BULLETIN DE LA MANSE

ET DE SES AFFLUENTS

**SYNDICAT
DE LA
MANSE**



ET DE SES AFFLUENTS

Édit'eau



En tant que présidente de 2003 à 2014, j'ai éprouvé un réel plaisir, avec mes collègues élus, à me battre pour un enjeu aussi positif

et déterminant que la qualité de l'eau. L'aventure a été riche d'échanges et de partenariats. Derrière la beauté de l'objectif, il y a eu aussi le travail au quotidien mené par le technicien de rivières qui a définitivement changé le profil de notre Manse.

Je laisse la présidence après ces onze années d'actions menées avec tous les acteurs de l'eau.

ANNE DENIS,
ANCIENNE PRÉSIDENTE DU SYNDICAT DE LA MANSE



Après 11 ans de bons et loyaux services, Anne DENIS a choisi de passer la main. Le travail accompli par les élus locaux, Jonathan LEPROULT le technicien de rivière et le secrétariat est considérable.

Le nouveau conseil syndical, toujours composé des délégués des 13 communes adhérentes, s'est réuni le 28 avril 2014 pour l'élection du Président et des vice-

présidents. Conseillère municipale à l'Île Bouchard, j'ai été élue présidente. M. Francis POUZET adjoint à Saint-Epain et M. Michel GIRARD conseiller à Panzoult ont été élus vice-présidents.

La région, l'Agence de l'Eau et le Département permettent au syndicat de réaliser différents travaux sur les berges et dans le lit ; le nouveau conseil syndical compte bien continuer cette collaboration. Ces partenaires financiers nous permettent également de communiquer pour un changement progressif de nos pratiques ; l'évolution de l'entretien de la végétation des rives par les riverains - plus régulière mais moins drastique - tout le long de la Manse et de ses affluents en est la parfait exemple.

Nous allons persévérer dans cette voie, en application des prescriptions européennes, préserver les travaux accomplis et concrétiser les objectifs en cours, préparer l'avenir, toujours dans le but d'améliorer la qualité de l'eau, de la faune et de la flore.

MAUD VILLATE MEUNIER, NOUVELLE PRÉSIDENTE DU SYNDICAT DE LA MANSE

Sommaire

PAGES 4-5 : D'HIER À AUJOURD'HUI :

historique du syndicat de la Manse et bilan depuis 2010

PAGES 6-7 : LE RUAU DE PANZOULT : *des travaux importants à venir*

PAGES 8-11 : L'ÉTAT ET LA QUALITÉ DES EAUX

PAGE 8 : *Résultat des analyses*

PAGE 9 : *Impact des conditions climatiques 2012-2013*

PAGE 10 : *Leviers en agriculture pour améliorer la qualité de l'eau*

PAGE 11 : *La biologie recensée*

PAGES 12-15 : LE TRAVAIL DE TOUS PAR RAPPORT AUX PESTICIDES

PAGES 12-13 : *Les agriculteurs*

PAGES 14-15 : *Zoom sur l'expérience de Ste Catherine-de-Fierbois*

PAGE 16 : ZOOM SUR UNE ESPÈCE VÉGÉTALE : LA JUSSIE

PAGES 17-19 : LES TRAVAUX SUR LES COURS D'EAU

PAGE 17 : *La restauration de la ripisylve : une démarche bien engagée*

PAGES 18-19 : *Des travaux importants sur certains seuils*

PAGES 20-21 : NOUVEAUTÉ : *la LGV Tours-Bordeaux :*

des mesures compensatoires pour la biodiversité

PAGES 22-23 : LA SENSIBILISATION :

Écoles et balades découvertes en 2013 et projetées en 2014

Historique depuis la création du syndicat

En 1970, 10 communes, de Sepmes à l'Île-Bouchard, se regroupent au sein du Syndicat Intercommunal pour la restauration, l'aménagement et l'entretien de la Manse et de ses affluents. L'objectif est de lutter contre la dégradation de ce cours d'eau qui constitue un patrimoine commun de la collectivité.

Pendant trente années, les principales actions du syndicat consistent à réaliser des travaux de confortement de berges ou de réparation d'ouvrages, au coup par coup, à la demande de chaque commune, sans approche globale de la gestion du cours d'eau.

Les pouvoirs publics engagent des travaux de grande envergure qui répondaient, à l'époque, à une logique hydraulique et agricole. L'objectif recherché était d'améliorer l'écoulement des eaux par des opérations de curage et de redressement du lit.

Bilan depuis les années 2000

2002 : évolution du syndicat dans ses missions

À partir des années 2002, soit 30 ans après sa création, le syndicat a pris acte de l'évolution des connaissances et constaté le déséquilibre en termes de biodiversité (préservation de la faune et la flore) et de perturbation durable du fonctionnement des cours d'eau que ces travaux avaient occasionné.

Il évolue dès lors dans sa manière d'appréhender la gestion des eaux, afin de répondre aux exigences de la directive cadre européenne. Il se saisit des dispositifs et des financements mis à disposition pour s'engager dans une démarche d'amélioration de la qualité des eaux :

➤ **Etude globale de restauration (2002)** de la rivière, dans sa globalité, réalisée par le Centre Permanent d'Initiatives à l'Environnement Touraine Val de Loire (CPIE)

➤ **Contrat de restauration et d'entretien (2006)**, soutenu par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB) et le conseil général d'Indre et Loire pour trois années, avec pour réalisations :

- enlèvement de 243 m³ d'encombres
- coupe de près de 1000 arbres morts ou gênant l'écoulement des eaux
- élagage de 9100 mètres linéaires de branchages
- débroussaillage de 14000 mètres linéaires pour dégager le cours d'eau
- 7230 ml de plantations
- le réaménagement du lit sur 7000 ml

➤ **Création d'un poste de technicien de rivière (2009)**.

Jonathan Leproult assure le pilotage du projet de contrat territorial.

➤ **Contrat territorial de bassin versant (2010-2016) en partenariat avec la Chambre d'agriculture :** élargissement du domaine d'intervention (volet phytosanitaire) et des partenariats (Chambre d'Agriculture) Certaines communes non riveraines ont rejoint à cet effet le syndicat (Bossée, Neuil, Ste Catherine de Fierbois), et une autre étend son territoire d'intervention (Panzoult) au-delà du bassin versant.

Ce second programme est plus ambitieux, avec des opérations d'envergure sur les milieux aquatiques sur certains sites (Île-Bouchard, Ste-Maure-de-Touraine, St Epain, Panzoult (le Ruau)), et la mise en place de MAE, Mesures Agri Environnementales chez les exploitants agricoles.

Principales actions :

- la restauration du lit (6 000 ml) dont 1500 ml déjà réalisés
- la restauration de la continuité (10 ouvrages restaurés sur les 90 ouvrages concernés)
- la restauration de la ripisylve et des encombres (20 km restaurés sur les 200 km de rives)
- la replantation sur 6500 ml (700 ml replantés)
- la lutte contre les espèces envahissantes (3 sites sur lesquels les travaux sont engagés)
- les études complémentaires : plan d'eau de Ste Maure, Ruau, Boussaye
- la communication : réunions publiques, rencontres individuelles (230 riverains), 29 balades organisées, 18 lettres de nouvelles, 4 bulletins...
- la réalisation de 6 plans de désherbages
- l'engagement volontaire en MAE de 58 exploitants agricoles sur une surface de 2 600 ha soit 22 % de la Surface Agricole Utile.
 - 1670 ha concernent un engagement à réduire l'utilisation des produits phytosanitaires
 - 750 ha à conduire en prairies extensives
 - 143 ha à cultiver en agriculture biologique.
- Enfin, en 2013, la création au Syndicat d'un poste de secrétariat à temps partiel

L'ensemble représente un montant de 2 257 400 euros aidé à hauteur de 65 % par les partenaires financiers (AELB, Conseils Régional et Général). Les partenaires ont, à de multiples reprises, souligné l'exemplarité du travail réalisé par le Syndicat de la Manse.



DES TRAVAUX IMPORTANTS À VENIR SUR LE BASSIN DU RUAU DE PANZOULT...

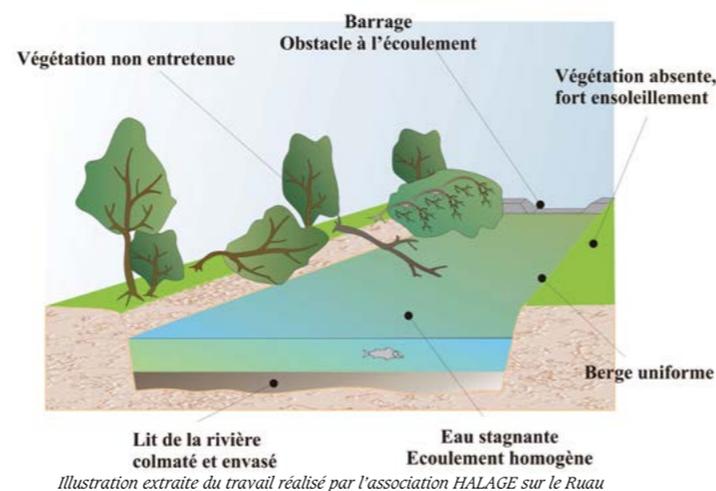
Comme sur la Manse, mais concentrés sur deux années (2015 et 2016), le Ruau va faire l'objet de travaux de restauration. Ces travaux découlent d'un diagnostic de l'état du cours d'eau réalisé en 2013.

Les résultats, classés selon trois paramètres, sont les suivants :

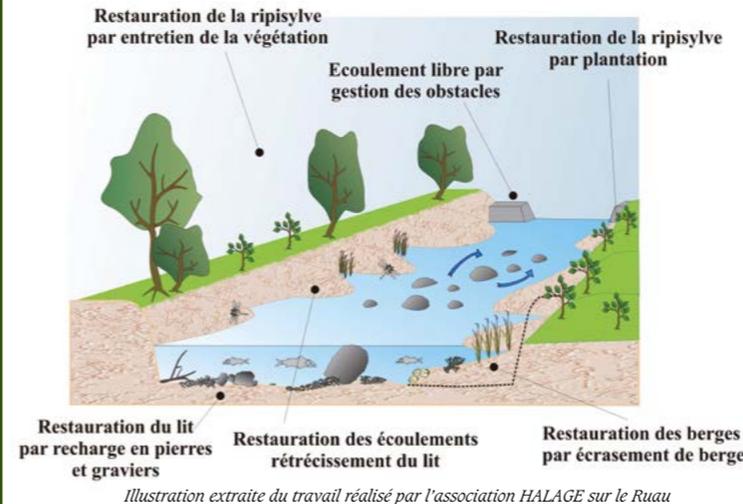
- **Le profil du ruisseau** : les berges sont très verticales, les habitats aquatiques y sont assez rares, le débit d'eau est trop faible...
- **La chimie**, les analyses montrent des teneurs en nitrates et pesticides inférieures à la norme «eau potable».
- **La biologie** : les espèces de poissons actuellement présentes dans le Ruau sont en inadéquation avec le milieu, et en très faible quantité. L'anguille, le chabot, la loche, la truite et le vairon sont rares alors qu'ils devraient abonder. Des inventaires seront réalisés en 2014 et 2017 pour évaluer le gain obtenu par les travaux mis en œuvre.

Tous ces éléments constituent la morphologie du cours d'eau. Plus elle est variée, plus la rivière est en bon état. Un programme d'actions sera proposé pour tendre vers ce bon état.

ÉTAT INITIAL D'UN COURS D'EAU PEU FAVORABLE POUR SON BON FONCTIONNEMENT



EXEMPLE DE TRAVAUX POUR ATTEINDRE LE BON ÉTAT D'UN COURS D'EAU



Les principaux travaux consisteront à :

- **Supprimer/aménager les obstacles** (seuils, ouvrages) qui empêchent les sédiments et la faune de circuler, avec pour conséquence l'envasement du ruisseau.
- **Restaurer la ripisylve** (végétation des rives), pour supprimer les troncs, branches qui obstruent la rivière et gênent son accès. Ces travaux, à la charge des riverains, seront subventionnés. Dans quelques cas où la ripisylve est absente, des plantations seront préconisées.
- **Restaurer le lit par l'apport de pierres/blocs** sur les tronçons très calmes ; le lit est rétréci, ce qui accélère les écoulements et favorise un curage naturel.

Pour que le syndicat de la Manse soit autorisé à réaliser cette opération, il sollicite auprès du Préfet un arrêté de Déclaration d'Intérêt général.

L'obtention de cette D.I.G. lui permet d'intervenir sur les parcelles privées.

Une phase d'enquête publique, étape obligatoire, se déroulera durant l'été 2014. N'hésitez pas à y participer.

L'eau de la Manse est prélevée chaque mois à St Épain afin d'analyser les teneurs en nitrates et produits phytosanitaires.

►► Les nitrates :

La moyenne des concentrations relevées mensuellement sur 3 campagnes de novembre 2010 à octobre 2013 est de 26 mg/litre avec un minimum à 13 et un maximum à 30mg/l. Ces teneurs, relativement stables sur ces trois années, sont inférieures à la norme eau potable de 50mg/l.

►► Les produits phytosanitaires

RÉSULTAT DES ANALYSES

Les résultats des analyses de la campagne 2012-2013 confirment les tendances des campagnes précédentes. La somme des teneurs des molécules détectées est supérieure à la norme «eau potable».

Deux pics de concentration sont observés selon les années : décembre-janvier, avril-mai ou octobre ; la famille des désherbants est prépondérante. Certaines molécules, interdites depuis 10 ans et qui ne sont plus utilisées, sont toujours présentes. Stockées dans les sols, elles continuent à être «relarguées».

La campagne 2012-2013 présente cependant une particularité : trois pics de concentration sont observés (hiver 2012, printemps et automne 2013), certainement en raison des précipitations exceptionnelles.

De nouveaux indicateurs plus précis (par molécule) voient progressivement le jour.

Ils serviront à évaluer la qualité des cours d'eau relativement aux produits phytosanitaires. Ils seront intégrés à la synthèse du suivi de la qualité de l'eau de la Manse des cinq années du contrat de territoire.

IMPACT DES CONDITIONS CLIMATIQUES 2012-2013

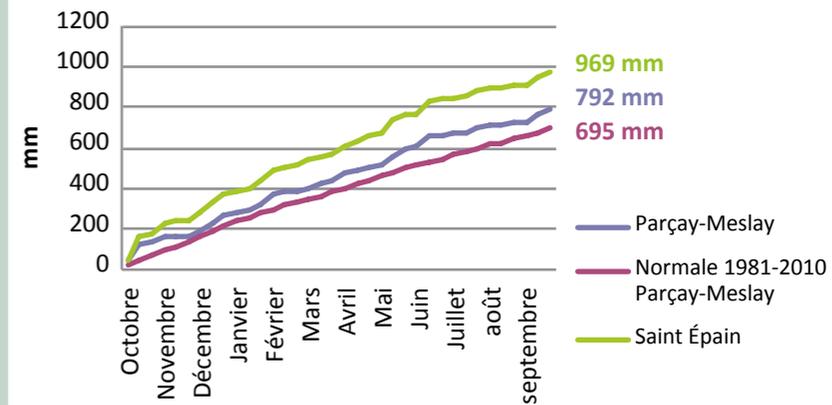
La pluviométrie d'octobre 2012 à septembre 2013, mesurée par Météo France au poste de référence départemental de Tours-Parçay Meslay a atteint 792 mm, soit 97 mm de plus que la normale établie sur les 30 dernières années.

Ces excédents se sont répartis sur chaque mois. À St Epain, le cumul des pluies a été encore plus élevé, il a atteint 969 mm.

Cette pluviométrie exceptionnelle a eu plusieurs conséquences pour l'agriculture et la qualité des cours d'eau :

- **La destruction de cultures** à l'automne et au printemps, les plantes ayant été asphyxiées «noyées».
- **Un cumul de traitements** dans certaines parcelles sur les premiers semis détruits puis à nouveau sur la deuxième culture.
- **Une impossibilité de traitements** dans certaines parcelles et un développement important des mauvaises herbes.
- **Une perte économique** conséquente pour les entreprises agricoles.
- **Des transferts de produits** après les épisodes pluvieux dans les cours d'eau.

Pluviométrie 2012-2013 en Indre et Loire



Blé noyé par l'excès d'eau

L'ÉTAT ET LA QUALITÉ DES COURS D'EAU



LEVIERS EN AGRICULTURE POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'EAU.

Les phénomènes de transfert de produits dans les ruisseaux sont complexes et étalés dans le temps. Il faut agir sur plusieurs leviers : les sols, les cultures, les techniques, les produits employés, le système de production et le milieu.

Des expérimentations sont en cours afin de diminuer, à moyen ou long terme, les quantités de produits retrouvés dans l'eau.

LES SOLS :
couverture des sols pour diminuer les risques d'érosion.

LES CULTURES :
alternance de cultures sur une même parcelle de façon à ne pas sélectionner les «mèmes mauvaises herbes», utilisation de variétés moins sensibles aux maladies et plus concurrentes vis à vis des mauvaises herbes.

LE MILIEU :
création de zones naturelles d'épuration des eaux entre les parcelles et le cours d'eau.

LE SYSTÈME DE PRODUCTION :
maintien et développement de l'agriculture biologique, des prairies et de l'élevage.

LES PRODUITS EMPLOYÉS :
substitution des produits que l'on retrouve le plus fréquemment ou les plus nocifs.

LES TECHNIQUES :
utilisation de techniques alternatives de désherbage (désherbage mécanique, traitement localisé sur le rang avec du matériel adapté...)

LA BIOLOGIE RECENSÉE

Comme chaque année, des inventaires piscicoles sont réalisés. En 2013, ils ont eu lieu sur le secteur de la Boussaye, en limite des communes de l'Île-Bouchard, Crouzilles et Panzout. Merci pour l'aide des bénévoles.



Pseudorasbora



Carte de localisation des inventaires piscicoles en 2013

COURS D'EAU	LIEU-DITS (communes)	NOMBRE D'ESPÈCES	ESPÈCES FAVORABLES	ESPÈCES NUISIBLES	QUALITÉ
Fausse Manse	Montet (Panzout)	17	anguille, chabot, loche, vairon	Pseudorasbora	bonne
Manse	Boussaye (Panzout/Crouzilles)	15	anguille, loche, vairon	Pseudorasbora	bonne
Ponceau	Chézelle (Crouzilles)	9	chabot, loche, vairon	Pseudorasbora	médiocre

La biologie

➤ Les MAE Manse 2010-2015

Les engagements en MAE, Mesures Agri Environnementales, étaient possibles pendant les 4 premières années du contrat de territoire de 2010 à 2013. Elles concernaient la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires, la création et l'entretien de prairies extensives, le maintien ou la conversion en agriculture biologique et l'entretien des haies et des mares.

58 exploitations se sont engagées de 2010 à 2012, mais pas de nouvelle exploitation en 2013.

Un bilan de cette action sera réalisé en fin de contrat de façon à tirer les enseignements de cette expérience : comparaison résultats et objectifs de départ, avantages et inconvénients des MAE, modalités à mettre en œuvre pour obtenir une contractualisation maximum, impact sur les pratiques et la qualité de l'eau...

➤ De nouvelles MAE en réflexion pour 2016

La grande nouveauté sera la proposition de MAE à l'échelle de toute l'exploitation, les MAE «système».

Pour les céréaliers : l'objectif fixé serait d'accompagner le changement durable de pratiques sur l'ensemble de l'exploitation et d'améliorer sur le long terme sa performance environnementale.

LE CAHIER DES CHARGES CONCERNERAIT :

- Un nombre minimum de cultures,
- L'alternance des cultures sur une même parcelle
- L'introduction de cultures de légumineuses (pois, luzerne, trèfle...),
- La réduction de la fertilisation azotée globale
- La réduction de l'emploi des produits phytosanitaires herbicides et hors herbicides,
- Le maintien ou l'augmentation des éléments arbustifs et arborés



Pour les polyculteurs-éleveurs : l'objectif fixé serait de faire évoluer les exploitations vers une meilleure complémentarité entre l'élevage et les cultures et de favoriser le maintien d'exploitation dans les zones où la polyculture-élevage est menacée.

LE CAHIER DES CHARGES CONCERNERAIT :

- Une surface minimale de prairies et le maintien des prairies naturelles
- Un équilibre dans l'alimentation des animaux entre les aliments produits sur la ferme (foin ; ensilage d'herbe et de maïs) et ceux qui sont achetés.
- La réduction de l'emploi des produits phytosanitaires herbicides et hors herbicides
- Le maintien ou l'augmentation des éléments arbustifs et arborés

De plus, deux nouveaux cahiers des charges verraient le jour pour les parcelles en «zone humide» et pour le développement des éléments arbustifs et arborés (haies basses et arbres têtard).

Ces nouveaux dispositifs sont en cours d'étude, des simulations vont être réalisées par les Chambres d'agriculture de la Région Centre pour tester leur

faisabilité. Nous ne connaissons pas aujourd'hui les modalités définitives et les territoires concernés, et donc, si de telles MAE seront possibles sur le bassin versant de la Manse.

➤ Contrôles MAE dans les exploitations

Comme pour toutes les subventions, un contrôle d'une partie des bénéficiaires est réalisé chaque année par l'administration. En 2013, 5 agriculteurs engagés en MAE réduction de l'emploi des produits phytosanitaires ont été concernés.

✦ Le contrôleur est venu à deux reprises pour vérifier l'ensemble des éléments : conformité des surfaces des parcelles, examen des enregistrements des interventions sur les parcelles et leur cohérence avec le cahier des charges, factures, bordereaux de livraison, stocks et utilisation des produits phytosanitaires, conformité du local de stockage des produits phytosanitaires...

✦ Les anomalies notifiées lors de ces contrôles réalisés en septembre 2013 concernent la surface de certaines parcelles. Le satellite ne trouve pas les mêmes valeurs que les références cadastrales déclarées par les agriculteurs. Autre situation : la haie le long d'une parcelle s'étant développée, la surface en prairie ou culture est considérée comme moindre.

✦ Ces petites anomalies ont des conséquences financières avec une réduction des primes PAC et/ou MAE, et parfois un remboursement sur la surface considérée.

✦ Passé le stress inhérent à tout contrôle, l'agriculteur peut finalement être rassuré d'«avoir bien fait» et respecté le cahier des charges.

Forum Développement Durable et Solidaire



TÉMOIGNAGE D'UNE COMMUNE : L'EXPÉRIENCE SUR LA COMMUNE DE SAINTE CATHERINE DE FIERBOIS

La commune de Sainte Catherine de Fierbois, avec l'appui du Forum Développement Durable et Solidaire, a décidé de s'employer à réduire l'utilisation des pesticides pour diminuer les impacts sur l'environnement et la santé et pour améliorer ainsi le cadre de vie des habitants. Cette **démarche volontaire** s'inscrit aujourd'hui dans un ensemble réglementaire plus global, le **plan Ecophyto**, qui fait suite au Grenelle de l'environnement et sans doute demain dans un cadre **plus contraignant** «de l'arrêt» de l'utilisation des pesticides par les collectivités.

Plus localement, cette action correspond également à un objectif prioritaire du Syndicat de la Manse qui consiste à améliorer la qualité de ce cours d'eau. Au plan national, les «Zones Non Agricoles (ZNA)» représentent environ 10% de l'usage des pesticides. Il s'agit essentiellement d'herbicides.

Déjà, de nombreuses actions sont menées sur la commune de Sainte Catherine : fleurissements en plantes vivaces couvre sol, plantations en pieds de murs, emploi de paillage de chanvre,... Le binage manuel complète ces méthodes alternatives.

Sur la thématique des pesticides, le Forum Développement Durable et Solidaire et la commune ont développé une concertation auprès des employés communaux, premiers acteurs, une information lors des réunions publiques, des articles dans le journal municipal ou encore la tenue d'un stand lors d'une manifestation locale (Marché de Noël).

Pour officialiser cette démarche, Vincent Popelier, maire de la commune, a signé le 2 mars 2013 une «**Charte des Bonnes Pratiques**» avec l'association SEPANT (Société d'Etudes, de Protection et d'Aménagement de la Nature en Touraine), dans le cadre de l'opération «**Objectif Zéro Pesticide dans nos villes et villages**».

En termes de bilan, les actions engagées en 2012 à Ste Catherine ont permis de réduire l'utilisation des pesticides de 70% en quelques années. L'an dernier, aucun traitement avec désherbant n'a été réalisé, à l'exception d'une application au cimetière. Une réflexion doit être menée

les communes

sur cet espace pour mettre en place un aménagement qui puisse éviter durablement l'utilisation de désherbant.

Cette démarche vers l'abandon des pesticides a également pour objectif de sensibiliser les habitants de la commune à des pratiques d'entretien différentes. De nombreuses informations et actions devront encore être mises en place pour modifier durablement les comportements individuels.



La commune aurait pu choisir la facilité en poursuivant les traitements chimiques, ne serait-ce que par habitude.

Mais, dans l'intérêt général, elle préfère changer ses méthodes d'entretien au risque de remettre en question la conception de «propreté» !

Doit-on désherber partout ?

La présence de végétation va-t-elle forcément à l'encontre de cette notion de «propreté» ?

Un espace parfaitement propre et désherbé chimiquement peut être pollué et très polluant !...

Zoom sur une espèce végétale : LA JUSSIE

La jussie (*ludwigia*) est considérée comme la plante aquatique la plus envahissante en France. Originaire d'Amérique, elle est importée dans les années 70 pour l'ornement des étangs. Une fois installée, elle se multiplie rapidement et envahit totalement la zone aquatique disponible. Elle y capte à son seul profit toute la lumière et consomme les ressources disponibles. Avec sa densité subaquatique, elle empêche tout déplacement de petits organismes (poisson, tortue, poule d'eau, etc.), au point d'éliminer totalement toute autre espèce de flore et une grande partie de la faune. La méthode d'élimination la plus efficace est l'arrachage manuel sur plusieurs années.

Sur le bassin de la Manse

La jussie est présente dans la Manse sur la partie extrême aval, là où elle conflue avec la Vienne (sur une centaine de mètres). Elle est également repérable dans deux plans d'eau du bassin de la Manse : étang de Fosson (plan d'eau communal de Noyant) et plan d'eau privé dans le bourg de Sainte-Maure, en bordure immédiate de Manse. Sur ces deux plans d'eau, deux campagnes annuelles d'arrachages manuels sont réalisés par l'association d'insertion ORCHIS*. L'objectif du syndicat est d'éradiquer l'espèce.

Qu'est ce que l'association ORCHIS ?

Orchis est une entreprise d'insertion, dont l'objectif est de mobiliser, par la mise en situation de travail, des personnes actuellement loin de l'emploi, rencontrant des difficultés sociales, professionnelles ou de santé. Ses activités portent sur la conservation et la restauration du patrimoine communal, l'entretien de milieux naturels, le classement d'archives... Son territoire d'action s'étend globalement au Pays Touraine Côté Sud et à la Communauté de Communes de Sainte-Maure-de-Touraine. Orchis emploie 50 personnes.

LES TRAVAUX SUR LES COURS D'EAU

La restauration de la ripisylve : une démarche bien engagée

Sur les 100 km de cours d'eau de la Manse et ses affluents, environ 25 sont réellement restaurés. Deux tiers des propriétaires riverains effectuent eux-mêmes les travaux, pour le tiers restant, c'est l'association d'insertion ORCHIS qui s'en charge.

TRONÇONS ACHEVÉS

▶▶ Manse aval, entre le Moulin de Momaye et la Vienne, communes d'Avon/Crouzilles/Île Bouchard

▶▶ Manse dans le cœur de Sainte-Maure

TRONÇONS EN COURS DE TRAVAUX

▶▶ Maugonne, communes de Neuil/Crissay/Saint-Epain

▶▶ Manse amont depuis sa source à Bossée jusqu'à Sainte-Maure, en passant par Sepmes

▶▶ Rainsserand, commune de Sepmes

TRONÇONS À VENIR (fin 2014/début 2015)

▶▶ Montgoger, commune de Saint-Epain

▶▶ Laquelle et Puy Chauveau, commune d'Avon

Le syndicat invite les propriétaires riverains à poursuivre l'entretien chaque année



LES TRAVAUX SUR LES COURS D'EAU

Quelles incidences ont les seuils aujourd'hui sur le bon fonctionnement des cours d'eau ?

ILS ONT POUR EFFET :

- ▶▶ de ralentir les courants provoquant un réchauffement des eaux et une diminution de ses capacités d'autoépuration
- ▶▶ d'envaser le cours d'eau, les sédiments étant bloqués
- ▶▶ de gêner la circulation des poissons et d'empêcher le repeuplement de certaines espèces qui ont besoin de remonter pour se reproduire (limite la biodiversité animale)

Dans la majorité des cas, ces ouvrages n'ont plus d'usages.

L'équilibre avantages/inconvénients de ces ouvrages n'est plus le même : c'est aujourd'hui l'aspect négatif sur la qualité globale des eaux qui est prépondérant.

Quelles solutions existent pour améliorer la situation ?

L'objectif prioritaire, aujourd'hui, est de tendre vers un fonctionnement naturel des rivières, ce qui implique de supprimer les obstacles.

Les ouvrages qui ne possèdent plus aucun usage font partie de ces obstacles. Dans la mesure où ils n'ont pas ou plus d'existence légale, leur effacement s'impose administrativement (Décret n° 93-743 du 29 mars 1993 relatif à la nomenclature des opérations soumises à autorisation ou à déclaration en application de l'article 10 de la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau, conformément à la Directive Cadre européenne sur l'Eau).

Les ouvrages légaux, quant à eux, seront aménagés en accord avec les propriétaires.

Comment se met en œuvre cette action sur la Manse ou un affluent ?

Le technicien de Syndicat rencontre le(s) propriétaire(s) concerné(s). Il les informe de la législation, du statut de leur ouvrage (légal ou non légal) et des aménagements à réaliser. Soit les propriétaires assurent eux mêmes les travaux, soit le syndicat intervient. Dans ce cas, il prend en charge financièrement l'opération (20 % à la charge du syndicat et 80 % des partenaires financiers).

Des travaux importants sur certains seuils...

Zoom sur le site de l'ancien moulin de Fausset à l'Île Bouchard

Ce seuil était fermé par de nombreuses planches, jusqu'en haut de l'ouvrage. Ces planches, (y compris celles encore dans l'eau sur la photo du haut), ont toutes été enlevées.

Les murs de part et d'autres de l'ouvrage ont été nettoyés et rejointés après le dessouchage des arbres.

La pose de pierres et blocs étalés sur une centaine de mètres en aval a rehaussé le niveau d'eau afin de supprimer l'effet de la chute d'eau.

Les poissons peuvent désormais remonter le ruisseau.



Avant



Après

RAPPEL

Rappel :

la présence de seuils (ou chutes d'eau) est très réglementée. Seuils quelques uns, dont la plupart des moulins, digues d'étangs et planches de lavoirs sont admis (avec règlement) sur le bassin de la Manse.

NOUVEAUTÉ : LA LGV TOURS-BORDEAUX



La ligne LGV qui reliera Tours à Bordeaux à grande vitesse, traverse notre vallée de la Manse sur la commune de Sepmes.

Pour commencer les travaux, actuellement en cours, et après la mise en place de mesures d'évitement et de réduction d'impact, le concessionnaire LISEA/COSEA a eu l'obligation ministérielle d'améliorer les habitats des espèces animales et végétales fragilisées. Pour cela, des mesures compensatoires de gestion vont être proposées sur l'ensemble du val de la Manse.

Que sont ces mesures compensatoires et à qui s'adressent-elles?

Les mesures compensatoires proposées sur la vallée de la Manse sont des contrats volontaires passés entre LISEA/COSEA et les propriétaires ou les exploitants agricoles, afin de mettre en place des actions indemnisées en faveur de la protection d'espèces ciblées. Le concessionnaire a confié à la Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire l'animation de ces mesures compensatoires sous convention.

après les travaux, les mesures compensatoires pour la biodiversité



Principales espèces impactées par les travaux de la LGV et son fonctionnement à venir

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter Audrey MARTINEAU à la Chambre d'Agriculture : 02 47 48 37 04 ou : audrey.martineau@cda37.fr

Quels types de gestion sont proposés ?

Les cahiers des charges proposés sont de diverses natures :

- ▶ Entretien de prairies de fauche ou pâturées (création préalable possible),
- ▶ Création et/ou entretien de mares, haies, arbres têtards et ripisylves,
- ▶ Création et/ou gestion de boisements alluviaux,
- ▶ Restauration de certains secteurs de cours d'eau
- ▶ ...

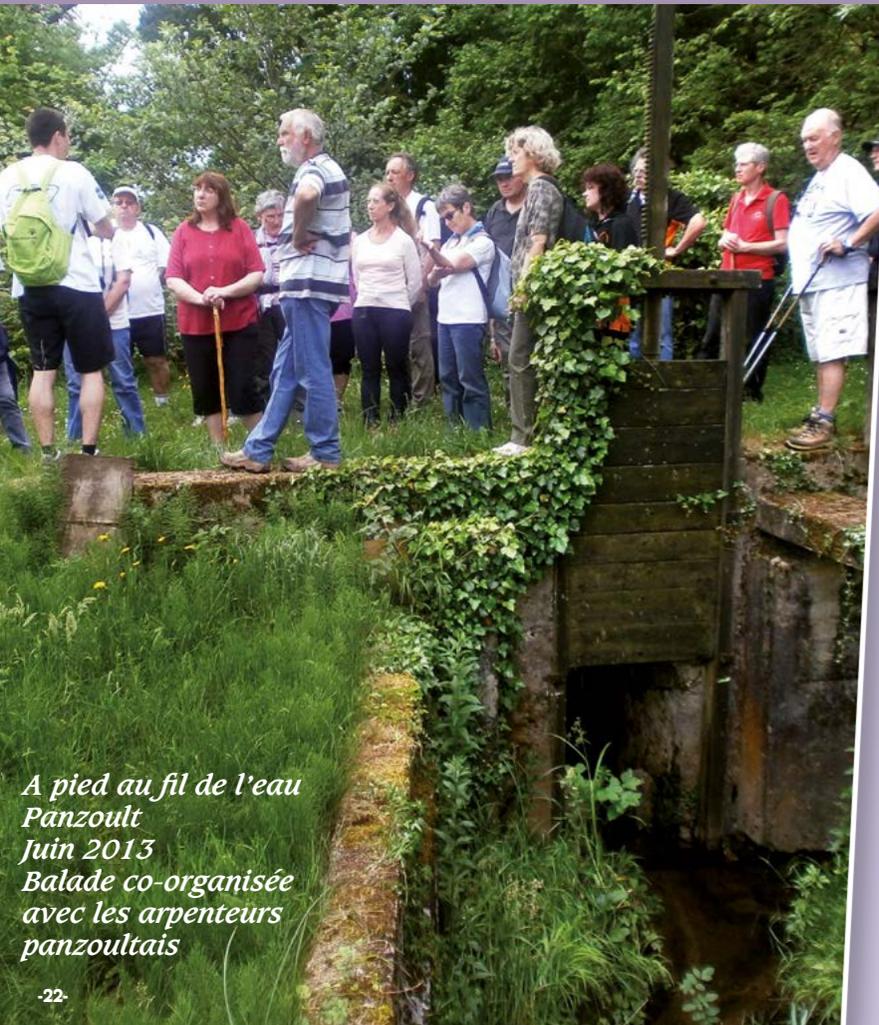
Comment se passe la mise en place des contrats ?

Les parcelles dont les propriétaires ou exploitants sont intéressés, font dans un premier temps l'objet d'un diagnostic réalisé par les associations de protection de la nature. Ces diagnostics permettent d'estimer puis de cibler leurs intérêts et les projets de gestion afin de répondre au mieux aux besoins des espèces.

Il est ensuite proposé aux propriétaires ou exploitants un contrat avec un cahier des charges détaillé, une durée du contrat et une contrepartie financière.

Le syndicat valorise ce dispositif car il donne des moyens d'agir au profit de la qualité de l'eau et des espèces des milieux humides associées, tout en agissant favorablement sur les crues.

LA SENSIBILISATION



*A pied au fil de l'eau
Panzoult
Juin 2013
Balade co-organisée
avec les arpenteurs
panzoultais*

LA SENSIBILISATION... EN 2013

«Circuit des 3 fermes» autour de l'eau

Sepmes le dimanche 2 juin 2013

Le GDAR de Ligueil Descartes (Groupement de Développement Agricole et Rural) organise tous les ans une balade-découverte, dont l'objectif est de faire découvrir les différentes facettes du métier d'agriculteur et d'échanger avec le public.

En 2013, le syndicat de la Manse s'est associé à l'organisation de cette manifestation autour du thème de l'eau sur la commune de Sepmes.

Une vingtaine de personnes a découvert, durant une marche de 11 km, le fonctionnement du château d'eau et sa gestion par la commune, les travaux sur le cours d'eau réalisés au lieu dit «la Roche Ploquin». Les participants ont rencontré deux agriculteurs du bassin versant, Cornelis Dieleman et Stéphane Proust, qui se sont engagés en MAE «réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires» et ont expliqué comment diminuer les quantités de produits de traitement.

Le déjeuner a eu lieu dans un endroit bucolique, «pêche tranquille» bien connu des Sepmois.

*Gestion de l'eau potable
à Sepmes par Régine Rezeau, Maire
de Sepmes et Hervé Ploton, élu.*



*Ambiance champêtre
pour une assistance attentive*



*Plantule de tournesol qui a bien du
mal à lever après les fortes pluies*



*Matériel de
traitement localisé
sur le rang présenté
par Cornelis
Dieleman.*



*Maison Familiale
Rurale
de Noyant à Avon
Novembre 2012*

LA SENSIBILISATION... EN 2014

Réunions publiques pour présenter les travaux :

- ▶ Sur le Montgoger à Saint-Epain
Mardi 30 septembre à 18h - salle des associations de Saint-Epain
- ▶ Sur les ruisseaux traversant Avon-les-Roches
Mercredi 1^{er} octobre à 18h - salle des associations d'Avon

*Cette plaquette a pu être réalisée
grâce au soutien financier
de l'agence de l'eau
Loire-Bretagne,
du conseil régional du Centre
et du conseil général d'Indre-et-Loire.
Nous les remercions.*

Pour
recevoir la lettre de
nouvelles, faites-vous connaître
en envoyant un mail
à l'adresse du syndicat
**manse.techniques@
orange.fr**

BULLETIN DE LA MANSE ET DE SES AFFLUENTS

DIRECTEUR DE PUBLICATION :

Maud Villate Meunier - présidente du syndicat de la Manse

ÉDITEUR : syndicat de la Manse

RÉDACTION :

Jonathan LEPROULT : technicien de rivières, Anne DENIS :
ancienne présidente du syndicat de la Manse, Maud VILLATE
MEUNIER : nouvelle présidente du syndicat de la Manse, Christian
LAVOISIER : élu Sainte-Catherine, Corinne GUILLO : animatrice
agricole

CONCEPTION : Catherine PIVET graphiste, plan-illustrre.com

CRÉDIT PHOTOGRAPHIQUE :

syndicat de la Manse, Chambre d'agriculture 37, Fotolia, iStock-
photo, Shutterstock



IMPRESSION : Graphic Rivière à Avoine

DISTRIBUTION : 8 000 exemplaires

Syndicat de la Manse *(nouvelle adresse)* Place de l'église – 37800 SEPMES

CONTACT BUREAU :

TÉL : 02 47 40 94 30 - E-MAIL : manse.secretariat@orange.fr

CONTACT TECHNICIEN : Jonathan LEPROULT

TÉL : 06 17 35 76 76 - manse.techniques@orange.fr

Chambre d'Agriculture 37

38, rue Augustin Fresnel - BP 50139
37171 Chambray-les-Tours Cedex

CONTACT : Corinne GUILLO - E-MAIL : corinne.guillo@cda37.fr

TÉL : 02 47 48 37 12 - 06 73 97 05 70



SYNDICAT
DE LA
MANSE



ET DE SES AFFLUENTS